Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AUX PHILIPPINES

Conseil consulaire – Formation bourses scolaires
Campagne boursière 2017/2018

Manille, le 11 avril 2017

Procès-Verbal

La séance a débuté le mardi 11 avril 2017 à 9 heures dans les locaux de l'Ambassade de France aux Philippines sous la présidence de M. l'Ambassadeur de France.

La liste des membres ayant participé à ce comité consulaire figure à l'Annexe 1.

Les travaux se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

- Etude des premières demandes (6 dossiers)
- Etude des renouvellements (41 dossiers)

Les éléments suivants ont été mis à disposition des membres du Conseil consulaire :

- Ordre du jour
- Instructions générales
- Note de cadrage des travaux des CCB2
- Résumé des travaux de la CNB1
- Liste des pièces justificatives
- Liste des demandes
- Barème applicable à la campagne en cours
- Fiche des tarifs scolaires
- Renseignements sur la situation locale

A l'ouverture de la séance, le Président du conseil a rappelé la confidentialité des débats ainsi que le cadre réglementaire.

Un point sur les travaux de la deuxième commission nationale des bourses a été effectué. Pour les pays du rythme Nord, 28 846 élèves ont bénéficié d'une aide à la scolarité

en 2016/2017, pour une enveloppe totale qui s'élevait à près de 90 millions d'euros. La moyenne de l'aide accordée a été de 3 981 euros par enfant dans l'hémisphère nord (soit 183 euros de plus que l'année précédente). Pour Manille, le bilan s'élève à 625 398 euros d'aide à la scolarité bénéficiant à 75 enfants. Le calendrier de la campagne 2017/2018 a été rappelé.

Le Lycée et le Poste ont veillé à informer au mieux les demandeurs concernant l'ouverture de la campagne des bourses scolaires. Le Lycée Français de Manille a bien voulu diffuser aux familles l'information. En parallèle, l'Ambassade a diffusé l'information sur son site Internet, la lettre d'information FrancoPhil, ses comptes Twitter et Facebook et a informé par courriel les demandeurs de bourses. Malgré cela, de nombreuses familles ont attendu les derniers jours pour déposer leurs dossiers bien souvent incomplets.

Le cadre budgétaire du CCB1 2017/2018 a été annoncé. L'enveloppe limitative pour le CCB1 de Manille, que l'AEFE a relevée à l'issue du dialogue de gestion, s'élève à 590 000 euros. Elle était initialement de 588 000 euros.

Les demandes de bourses étudiées lors de cette commission concernent 47 familles, soit 81 enfants.

L'instruction des dossiers a fait apparaître :

- 74 dossiers (enfants) recevables pour 594 676.14 euros,
- 1 dossier (enfants) ajourné car incomplet
- 6 dossiers rejetés (enfants) pour des raisons de revenus ou de patrimoine mobilier plaçant la demande hors barème.

L'indice de parité de pouvoir d'achat IPA est de 94, sans changement par rapport à l'année précédente.

Quatre visites à domicile pour vérification de situation, dont deux demandées par le précédent CCB ont été effectuées.

Le rappel de deux modifications réglementaires apportées à l'instruction au sujet de la bourse ASESH et le logement gratuit a été fait.

Comme demandé lors du précédent conseil consulaire, cette année, la bourse de transport a été différenciée en 8 lignes afin de limiter les dépenses du poste transport. Une bourse transport individuelle a également été mise en place pour la prise en charge des déplacements en tricycles.

Les 81 dossiers ont été présentés aux membres du Conseil consulaire et les propositions du Poste ont été débattues dans le strict respect de l'enveloppe limitative.

Afin de respecter le budget alloué, les mesures suivantes ont été proposées par le CCB :

- La bourse entretien a systématiquement n’a pas été octroyée aux élèves de maternelle sauf pour trois familles en grande difficulté.
- Les cotisations sociales des familles dans le système local sont très faibles ce qui les pousse à cotiser dans le privé pour pouvoir être remboursées partiellement des frais d’hospitalisation. Toutefois, l’étude des dossiers a permis de constater une réelle disparité dans le montant des dépenses mensuelles des familles. Il a donc été décidé de les plafonner à 64 712.04 pesos annuels. Ce montant correspond à la cotisation maximale de la CFE pour un travailleur salarié de plus de 35 ans, dont les revenus sont inférieurs à 19 614 euros / an. La cotisation trimestrielle est de 309 euros soit 1236 euros à l’année qui correspond à 64 712.04 pesos.

Des pondérations ont été proposées pour 9 familles : 4 à la hausse et 5 à la baisse.

Le CCB a demandé qu'une visite à domicile soit réalisée pour le dossier 233.

Les travaux ont été conclus le mardi 11 avril 2017 à 12 heures.

Signatures

ANNEXE n° 1
PARTICIPANTS

Etaient présents :

Membre de droit :
- M. HEUSSAFF Louis-Paul, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. HUE Christian, Consul-adjoint (non président de la CLB), Consul
- M. LEJEUNE Christophe, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. MATHOU, Chef de poste ou son représentant, Ambassadeur
- M. PORCHERET Brian, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire

Membre désigné :
- M. AUBRY Jean Marc, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur
- Mme CAMART Karine, Représentant des parents d'élèves, Parent d'élève
- Mme DIONE Cécile, Représentant établissement d'enseignement, Directrice du primaire
- M. Du PARC Bénigne, Autre, Trésorier du Comité de Gestion du LFM
- Mme HAMON Tifenn, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Enseignant
- Mme IFF Nadège, Représentant des parents d'élèves, Parent d'élève
- Mme JAOUAN Sandra, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Enseignant
- Mme MAYO Cecilia, Autre, Président du Comité de Gestion du LFM
- M. STOFFEL Loic, Agent comptable de l'établissement, DAF
- Mme WEILER Claire, Représentant des parents d'élèves, Parent d'élève
- M. ZOBERMAN Yves, Conseiller culturel ou son représentant, Conseiller culturel

Experts :
- Mme LUCET Valentine, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires

Absents :
- M. GAUTHIER Philippe, Président d'une société de bienfaisance